



Crésus Comptabilité

2.3 - Mise à jour du logiciel

2.3 - Mise à jour du logiciel

Une fois installé et activé, le logiciel est pleinement fonctionnel. Vous pouvez en tout temps souscrire à un abonnement aux mises à jour. Cet abonnement donne accès, non seulement aux mises à jour, mais également à divers services.

Chaque fois que vous lancez votre logiciel, celui-ci vérifie par Internet s'il existe une version plus récente. Le cas échéant, un dialogue s'affiche signalant si la mise à jour est gratuite ou payante. Il vous suffit de cliquer sur le bouton et de suivre les indications. Le fichier téléchargé est ensuite installé selon les pages précédentes.

Vous devez quitter le logiciel Crésus avant d'installer la mise à jour téléchargée.

La mise à jour de Crésus installe une nouvelle version du programme sans modifier les données introduites. Toutes les présentations et fonctionnalités livrées avec le modèle standard sont adaptées lors de la mise à jour. Les adaptations particulières, les présentations personnalisées ainsi que toutes les modifications apportées dans votre fichier sont conservées.

Obtenir une mise à jour

Pour obtenir la mise à jour, utilisez la commande *Aide > Mise à jour par Internet* dans Crésus Comptabilité.

...ou directement [sur notre site](#).